

45 quads saisis dans l'entreprise d'une militante savoyarde

DL
22/06/2011

Imperméable à tout jugement social, ses convictions, elle les brandit via quatre drapeaux rouges et blancs. Deux gros, deux petits, au-dessus du portail de l'enseigne "Didou Quads Évasion" à La Ravoire. Rue Clémenceau, Audrey Gabert, 30 ans, ne dérange pas ses voisins. « Au contraire, ils m'incitent à continuer », relance celle que l'on appelle "Jeanne de Savoie". « J'irai jusqu'à la mort pour défendre mon pays ».

La France? Non, et c'est bien cela qui se mêle à ses problèmes. Savoisiennne « assumée et revendiquée », elle a vu la douane lui saisir, lundi, 45 quads qu'elle avait importés de Chine. "Non conformes", a dit l'administration. « Ils ont raison, on a perdu notre procès », tranche le président du mouvement autonomiste "Pour la Savoie", Fabrice Bonnard. « Le hic, c'est que les agents agissaient sur le territoire national. Or la Savoie est sur le territoire national par un traité considéré comme abrogé ! »

Militants contre douaniers

Lui est le théoricien au plus haut degré, le pilote à l'œil sûr de la « cause savoyarde ». Son argumentaire a fait le tour des deux départements : "La France a omis d'enregistrer auprès de l'Onu le traité de paix avec l'Italie du 10 février 1947. Donc tous les traités antérieurs sont abrogés. Y compris celui, en 1860, de l'annexion de la Savoie à la France".



Fière d'être Savoyarde, Audrey Gabert brandit le drapeau de la province, devant son entreprise, rue Clémenceau à La Ravoire. Elle a été soutenue dans son combat contre la douane par Fabrice Bonnard, président du mouvement "Pour la Savoie". Photo DL/P.-E. B.

ce".

Aussi, lundi, ce sont une quarantaine de militants, peinturlurés en rouge et blancs, qui ont reçu les douaniers. Un parapluie, ici. Une robe, plus loin. Las, malgré les injonctions d'Audrey Gabert et Fabrice Bonnard, un semi-remorque a emporté en deux voyages les 45 quads "made in China". Le tribunal chambé-

rien avait, à deux reprises en 2007 et 2008, donné raison aux douanes après que la jeune femme avait porté l'affaire devant la justice.

« L'importation de matériel mécanique en provenance de Chine, c'était nouveau, grince Fabrice Bonnard. Elle a eu le tort d'essuyer les plâtres d'une loi débutante. »

Irrésistible de virulence pa-

triotique (« Se présenter aux élections françaises? Y participer? Mais ce n'est pas mon pays! »), Audrey Gabert a tout de même laissé 40 000 euros dans l'histoire. Le prix des quads, des avocats, de l'amende douanière... Un « coup dur » pour l'entreprise d'importation ravoirienne, qui ne la mettra pas pour autant à bas.

La croix blanche en éten-

dard, elle porte inlassablement la parole savoyarde. Continue de vendre quads, motos et scooters. Et dire que, pendant notre entretien, nous l'apprîmes plus tard, ses 45 (anciens) quads étaient broyés du côté de Bissy...

Pierre-Éric BURDIN

POUR EN SAVOIR PLUS
Lire aussi en page "Votre Région"